



Association pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de CHANTELLE

«LA GAULE CHANTELLOISE»



Chantelle le 17 février 2024

CR de l'Assemblée Générale 2023

Elle s'est déroulée le samedi 17 février 2024, à la mairie de CHANTELLE à 18h030 en présence d'une trentaine d'adhérents. Le Président Jean BUVAT accueille Nicole HAUCHART, maire de BELLENAVES André BIDAUD, maire CHANTELLE.

Tout en remerciant les participants, il présente ses meilleurs vœux à l'assistance et accueille Laurent GAILLAD, le nouveau président de la Fédération de pêche de l'Allier.

Avant de débuter la séance, une minute de silence est observée en mémoire des décédées ne 2023 et particulièrement pour Georges BOULEAU, un ancien de l'équipe dirigeante.

Dans son rapport moral, le président met l'accent sur :

- ✚ Les ventes de cartes avec un effectif en hausse par rapport à 2022 ;
- ✚ Les déversements en salmonidés opérés en rivière et à l'étang et les déversements de 100kg de gardons et brochets adultes en fin octobre dernier ;
- ✚ Les résultats des pêches d'inventaire sur la BOUBLE, le BOUBLON et le MUSANT ;
- ✚ La participation active aux 5 séances d'initiation autour du plan d'eau et de l'animation pêche pour le Cinestival à LOUCHY ;
- ✚ La participation aux vidanges des plans d'eau fédéraux ;
- ✚ Les diverses opérations de nettoyage.

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

Le bilan financier laisse apparaître un solde légèrement positif de 399,41 € et le bilan est le suivant : recettes à 16.428,23 € pour des dépenses à 14.028,82 €, l'avoir au 31/12/2023 s'élevant à 12.078,14 €. A noter le virement interne de 2.000 € qui gonfle artificiellement le montant des recettes mais nécessaire en cours d'année pour régler les dépenses ; le complément de gestion de 4.623 € n'est versé qu'en fin d'exercice.

Ces points ont été repris dans le rapport des vérificateurs aux comptes et quitus donné au trésorier. Le budget prévisionnel 2024 est équilibré à 15.900 €.

Notre garde particulier Georges BUVAT rend compte de son activité en retrait cette année pour cause de problème de santé ; cependant sur les 165 contrôles effectués, aucune anomalie constatée.

Il a participé à la réunion annuelle des gardes particuliers (GPP) et a suivi le module de formation des GPP pour son intervention sur les incivilités aux abords de lieux de pêche.

Concernant la régulation des cormorans, pas d'oiseau abattu mais les premiers résultats de l'inventaire national indiquent une prolifération des oiseaux piscivores ; cependant, le plan d'eau semble déserté par ces derniers.

Le plan de déversement 2024 est présenté en séance et son chiffrage à 5.000 € coût sensiblement supérieur aux autres années du fait de l'augmentation des déversements, notamment pour les grosses truites (TAC). Une demande d'aide exceptionnelle a été formulée auprès de la commission de réciprocité eu égard au déversement des 100 kg de brochets en octobre dernier.

L'augmentation du prix des cartes de pêche 2024 est commentée avec une présentation de l'affectation des sommes collectées.

Siège social : Mairie de CHANTELLE

Président : Jean BUVAT – 5 Route de Gannat – 03140 CHANTELLE – 04 70 56 65 68

Courriel : buvatjean@orange.fr - Internet : <http://www.peche-chantelle.fr>

Madame Nicole HAUCHARD, maire de BELLENAVES a présenté son projet d'installation d'un ensemble de toilettes publiques qui sera implanté à l'arrivée côté village et pour lequel elle sollicite l'aide de l'AAPPMA à hauteur de 1.000 €, soit 2% de l'investissement.

Monsieur Pascal PALAIN, adjoint au maire de CHANTELLE exprime sa satisfaction pour le dynamisme de la Gaule Chantelloise.

Laurent GAILLARD, président de la fédération de pêche de l'Allier, apporte des informations sur le mouvement PAZ, qui regroupe 700 adhérents et 3 salariés, dont l'objectif est la fin de la pêche de loisir sous toutes ses formes.

Ce mouvement se place en défenseur de la souffrance animale, alors que les poissons ne possèdent pas cette fonction dans leur cortex cérébral.

Il précise que se cache en réalité une mafia : VEGAN MAFIA, en provenance des USA pour supprimer toutes les activités de pêche et régenter la nourriture dans le monde.

Les pêcheurs doivent agir en tant que sentinelles et doivent communiquer avec discernement et opérer avec précaution lors des déversements et autres opérations. En particulier, il attire l'attention à la diffusion des photos sur les réseaux sociaux.

L'assemblée générale ordinaire est close à 19h.30.

Il est ensuite procédé à une assemblée générale extraordinaire pour la modification des statuts des AAPPMA, rendue obligatoire à la suite de la parution de l'arrêté du 2 juin 2023 pour introduire le recours au distanciel et mettre en conformité les perceptions des cotisations CPMA et RMA par la FNPF.

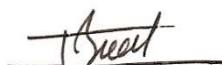
Les modifications sont présentées en séance, article par article et à l'issue, les nouveaux statuts adoptés à l'unanimité des pêcheurs présents.

Cette AGE est close à 20h.00.

Les participants sont ensuite invités à trinquer autour d'une pompe aux grattons en levant le verre de l'amitié.

Ouverture anticipée à BELLENAVES le samedi 24 février et le 9 mars ouverture générale de la truite en France. Ouverture du brochet et sandre le 27 avril et le black-bass le 8 juin.

Le Président



Jean BUVAT

Tableau des ventes 2023

CARTES	2020	2021	2022	2023
INTERFEDERALE	53	53	66	67
PERSONNE MAJEURE	43	65	32	46
MAJEURE D'AUTOMNE	3	1	0	4
Sous-total	99	119	98	117
FEMME	13	22	18	16
PERSONNE MINEURE	11	14	11	17
DECOUVERTE	36	37	26	31
HEBDOMADAIRE	10	2	4	5
JOURNALIERE	75	84	75	82
TOTAL	241	278	232	268

Siège social : Mairie de CHANTELLE

Président : Jean BUVAT – 5 Route de Gannat – 03140 CHANTELLE – 04 70 56 65 68

Courriel : buvatjean@orange.fr - Internet : <http://www.peche-chantelle.fr>